

Zeitschrift:	D'égal à égale!
Herausgeber:	Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura
Band:	11 (2011)
Rubrik:	[Le mot de la ministre] : l'égalité salariale pour toutes, absolument!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'égalité salariale pour toutes, absolument!

Elisabeth Baume-Schneider

Ministre de la Formation, de la Culture et des Sports



Plus personne ne semble contester le droit de vote aux femmes. Toutefois, 40 ans plus tard, il est utile de rappeler que, pour devenir citoyennes à part entière, le combat mené sur le plan fédéral fut long. En effet, en 1959, 66,9% des électeurs s'étaient prononcés contre le suffrage électoral féminin et l'on n'hésitait pas à l'époque à placarder des affiches dont les slogans affirmaient qu'une femme qui voterait délaisserait immanquablement son foyer et deviendrait une mauvaise mère ou épouse. Aucune retenue non plus pour déclarer que leur cerveau était plus petit que celui des hommes, preuve de leur intelligence moindre, et qu'elles auraient tendance à l'extrémisme et partiraient en campagne sans demander l'autorisation à leur mari...

Si aujourd'hui de tels arguments semblent résolument dépassés, si aujourd'hui les principes d'égalité entre femmes et hommes sont inscrits dans des textes aussi importants que la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Constitution fédérale, la Constitution jurassienne ou encore de nombreuses bases légales, force est de constater que l'égalité sur le plan des salaires est loin d'être acquise!

Les différences salariales entre femmes et hommes font régulièrement l'objet d'analyses approfondies sur mandat de l'Office fédéral de la statistique et du Bureau fédéral de l'égalité. Les chiffres sont connus,

précis, déclinés en fonction de l'âge, du niveau de qualifications, de la position hiérarchique dans l'entreprise, du secteur d'activité, du milieu urbain ou rural, etc.

Et pourtant, malgré l'entrée en vigueur en 1996 de la loi fédérale sur l'égalité, le Conseil fédéral maintient la mise en œuvre facultative de l'égalité salariale via le dialogue sur les salaires. Promouvoir l'égalité salariale et dialoguer est certes noble, mais ne suffit pas. On sait que les travailleuses et les travailleurs redoutent le licenciement en cas de procédure dénonçant une discrimination salariale. On sait qu'en moyenne les femmes sont 20 à 25% moins payées que leurs collègues masculins. On sait qu'elles n'ont souvent pas les mêmes perspectives de carrière, d'où une différence de salaire plus marquée avec l'âge. On sait aussi que cette différence de salaire entraîne ou maintient de nombreuses femmes dans la précarité et a des conséquences par la suite pour le calcul des différentes assurances sociales (chômage, AI ou encore AVS et deuxième pilier).

L'égalité salariale reste dès lors un enjeu essentiel de solidarité et de mobilisation. Si le travail est un élément significatif de reconnaissance sociale, le salaire auquel il donne droit est tout aussi important en termes de dignité. La réalité ne se résume pas à des statistiques ou à des études sociologiques.

Non. Il s'agit de la vie de femmes, de familles, qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts parce que le salaire versé ne permet pas de payer les factures de la vie courante. Ces situations douloureuses sont indécentes et nous concernent toutes et tous.

J'invite celles et ceux qui répondraient par l'indifférence, rétorqueraient que la question du salaire relève de la responsabilité personnelle ou estimeraient ringard ou déplacé l'engagement citoyen en faveur de l'égalité salariale, à considérer l'apport

des femmes dans la société et leur contribution à la prospérité de notre région.

Je remercie le Bureau de l'égalité qui s'implique dans le cadre de différentes actions en faveur de l'égalité salariale. Mes chaleureux remerciements vont également aux personnes et institutions qui par leurs contributions écrites enrichissent cette revue. Je remercie aussi toutes celles et ceux qui s'engagent et se mettront en mouvement ce prochain 14 juin pour que l'égalité salariale soit enfin une réalité.

d'égal à égale!